



Commune de GESVES



Wallonie

## URBANISME

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

(1) Le Collège communal fait savoir il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

(1) Le/les demandeur(s) est/sont AGRIMMO-LE CHENOIS SRL- Représentée par Monsieur Quevrain Jean-Claude demeurant Rue de l'Abbaye 1 à 5340 Gesves.

Le terrain concerné est situé Rue de l'Abbaye, 1 à 5340 Gesves et cadastré division 2, section D n°457A2, 457D2, 457L2, 457N2, 457R2, 457Z, 546A.

(1) Le projet consiste en la -construction d'un chai viticole

-démontage d'une yourte et abri-container

-régularisation d'un logement avec wellness et garage en 2 gîtes avec garage

-régularisation de l'agrandissement d'un poolhouse, et présente les caractéristiques suivantes :

Zone agricole –

(1) L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 - R.IV.40-1 - D.VIII.13 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Chaussée de Gramptinne 112, 5340 Gesves :

- (3) Les jours ouvrables de 9h à 12h ;
- (1)(4) Le mercredi jusqu'à 20 heures ;
- Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de (5) Mme Kok téléphone : 083 670 335 mail : urbanisme@gesves.be

**L'enquête publique est ouverte le 17 août 2026 et clôturée le 31 août 2026.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves ;
- par fax urbanisme@gesves.be
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@gesves.be
- remises à Mme Kok dont le bureau se trouve au Service Urbanisme

**Sous peine de nullité**, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : Dossier AGRIMMO-LE CHENOIS SRL- Représentée par Monsieur Quevrain Jean-Claude

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme Kok ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 31 août 2026 à midi à la maison communale, salle du Collège communal.

(1) Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme ou la personne chargée de donner des explications sur le projet est Mme Kok dont le bureau se trouve au Service Urbanisme

A GESVES, le 06/07/2026

Pour le Collège,

La Directrice générale ff,

Nathalie SEINE



Le Bourgmestre

Martin VAN AUDENRODE

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques principales du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.